

COMMUNIQUE DE PRESSE LA CARTE SCOLAIRE DE VEXIN-SUR-EPTE

REFONTE DE LA CARTE SCOLAIRE DE VEXIN-SUR-EPTE POUR LA RENTREE 2023

Depuis plusieurs années, le département de l'Eure connaît une baisse régulière des effectifs scolaires d'environ 2,5% par an. Cela se traduira à la rentrée 2023 par près de 1300 élèves de moins en primaire. Face à cette situation, l'Education Nationale, garante de l'équilibre des effectifs, a étudié les ouvertures et fermetures de classes pour la rentrée prochaine.

Vexin-sur-Epte n'échappe pas à cette tendance décroissante, qui a déjà conduit à des fermetures de classes par le passé. C'est dans ce contexte et après examen par le comité social d'administration départemental et le comité départemental de l'Education Nationale, que **la directrice académique des services de l'Éducation Nationale a validé la fermeture des deux classes élémentaires de Civières et Fours-en-Vexin à compter de septembre 2023. Cette décision s'impose à la commune.**

La municipalité entend les inquiétudes et le mécontentement exprimés par certains parents d'élèves. Néanmoins, rumeurs et fausses informations ne doivent pas instaurer un climat délétère. La municipalité a largement exposé la situation à l'occasion de réunions publiques fin 2022. Avec la directrice académique des services de l'Éducation Nationale, nous avons par ailleurs reçu les parents qui le souhaitaient en début d'année. Mais la réalité des effectifs est là et oblige à revoir l'organisation.

A ce titre, il est essentiel de préserver la qualité de l'accueil et du rythme de vie scolaire dans les écoles. C'est pourquoi, la municipalité travaille en étroite collaboration avec les services de l'Education Nationale pour limiter les impacts de la réforme de la carte scolaire sur le territoire, et aussi dans le but de proposer des structures favorisant le bien-être et le développement des enfants.

Ainsi, **le projet du groupe scolaire d'Ecos, qui pourra accueillir jusqu'à 10 classes, les activités périscolaires et extrascolaires, est lancé ; sa livraison est attendue pour 2025.**

De même, des portes ouvertes sont organisées dans les écoles. Le 18 mars, les parents ont pu découvrir à Fourges un établissement fonctionnel et convivial. La visite de Tourny, le 25 mars, sera l'occasion de présenter l'enquête réalisée auprès des élèves, des parents et des personnels non enseignants en février 2023 dans le cadre du dispositif « Notre école, faisons là ensemble ». Portée par la directrice de l'établissement, cette concertation conforte qu'il fait bon vivre au groupe scolaire de Tourny. Chacun pourra également s'assurer de la sûreté du bâtiment, confortée par la commission santé et sécurité au travail diligentée par l'Education Nationale pour vérifier l'environnement de travail des personnels.

Par la suite, le conseil municipal sera invité le 5 avril à se prononcer sur la sectorisation applicable à compter de la rentrée de septembre 2023, organisée autour des sites d'Ecos, Fourges et Tourny :

- Elèves de Cahaignes, Cantiers, Civières, Fours-en-Vexin, Fontenay-en-Vexin, Guitry, Forêt-la-Folie, Tourny, et des hameaux de Senancourt, Riquécourt, Aubigny, Beauregard et Lébécourt : groupe scolaire de Tourny
- Elèves de Berthenonville, Fourges, et des hameaux de Molincourt et Bosc Roger : école de Fourges
- Elèves de Bus-Saint-Rémy, Dampsmesnil, Ecos, et des hameaux de Le Bois d'Ecos, Val Corbon, Grimonval, Bionval, La Villeneuve et Baudemont : école d'Ecos
- Elèves des hameaux de Aveny et Saint-Rémy : création d'une zone tampon c'est-à-dire que les élèves pourront être orientés vers Fourges ou Ecos en fonction des places disponibles
- Elèves de Panilleuse et de ses hameaux : regroupement pédagogique Intercommunal Mézières-Panilleuse, dont l'avenir à moyen terme reste néanmoins incertain compte tenu de l'évolution des effectifs et du souhait exprimé ce mardi 21 par la commune de Mézières de mettre fin au regroupement. Nous rencontrerons le maire de Mézières-en-Vexin très prochainement pour aborder ce point et ne manquerons pas de tenir informé les familles concernées des conséquences par cette décision.

Afin d'assurer une souplesse dans la mise en place de la nouvelle sectorisation, un système de dérogation sera ouvert. En fonction des demandes, la directrice académique des services de l'Éducation Nationale étudiera la possibilité d'ouvrir une classe supplémentaire à Ecos. A cette fin, les parents concernés ont été destinataires d'un courrier début mars les invitant à exprimer leurs souhaits de dérogation. **Comme la municipalité s'y est engagée, les demandes seront étudiées avec la plus grande bienveillance.**

Afin de faciliter la transition des élèves vers leurs nouveaux sites scolaires, madame Catherine Desile, adjointe en charge de l'éducation, de l'enfance et de la jeunesse, se tiendra à la disposition de chaque parent.

Grâce à cette refonte de la carte scolaire, Vexin-sur-Epte consolidera les classes dans les bâtiments les plus qualitatifs, accueillera tous les écoliers dans des établissements dimensionnés, du périscolaire du matin à celui du soir sans discontinuer, et favorisera ainsi le bien-être de chacun d'entre eux. Cette rationalisation permet également de déployer de nouveaux moyens financiers au profit de nouveaux projets pédagogiques et des services périscolaires. Nous avons massivement investi ces dernières années dans les équipements scolaires et périscolaires et continuerons en ce sens. Tous les enfants de Vexin-sur-Epte pourront en bénéficier !

Thomas DURAND, maire de Vexin-sur-Epte
Catherine DESILE, adjointe à l'éducation, à l'enfance et à la jeunesse